



Pas de Service Public, sans Agent.e.s Publics

Le 17 et le 31 mars, la lutte continue

Le 24 février 2022, devant le Tribunal de Melun, au matin, plus de 1000 agent.e.s se sont rassemblé.e.s à l'appel de la CGT et de partis progressistes afin d'assister à l'audience qui assignait les maires d'une dizaine de ville ayant refusé d'appliquer dans leur commune la loi de « *destruction* » de la fonction publique notamment la mesure sur le temps de travail : les « *1607h* ».

La lutte paye et cette mobilisation l'a encore montré : la justice a décidé débouter la demande de la Préfète du Val-de-Marne d'appliquer des astreintes de non-application de la loi.

La décision du tribunal de Melun accorde un délai de 4 mois pour appliquer la mesure du temps de travail et transmet la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) considérant que la loi attentait aux principes constitutionnels de libre administration des collectivités locales.

Bien que ces décisions soient des points d'appuis important pour continuer notre combat, pour la CGT, ce verdict n'est pas satisfaisant, ni suffisant.

Aussi, notre détermination reste sans faille. Nous invitons l'ensemble des syndicats CGT dans chaque collectivités et services publics à poursuivre le renforcement de la mobilisation par l'organisation régulière d'assemblée générale du personnel permettant le débat et la construction d'actions locales et la participation aux actions départementales et nationales.

Une autre répartition des richesses est possible et nécessaire : Car oui de l'argent il y en a dans les caisses du patronat pour faire vivre notre commun public. Oui, il existe beaucoup d'argent en France pour financer des services publics et des progrès sociaux !

C'est dans notre pays, 5^e puissance économique mondiale, où l'on récence le plus grand nombre de milliardaires en Europe, que le gouvernement a supprimé l'impôts sur la fortune durant le quinquennat passé

Nous continuerons sans relâche la lutte pour des moyens humains et financiers qui permettent de faire vivre des services publics à la hauteur des besoins de la population. Nous exigeons de nouvelles garanties et dispositions statutaires pour l'amélioration des conditions de travail et salariales des agent.e.s publics.

A quelques semaines des échéances électorales dont l'élection Présidentielle et législatives, nous invitons les agent.e.s publics à s'informer des programmes des candidat.e.s. Utilisons ce rendez-vous démocratique majeur pour défendre nos intérêts et sanctionner lourdement toutes celles et tous ceux qui défendent ou ont défendus les réductions de poste, ouvertures à la concurrence, privatisations de services publics.

A l'inverse notre intérêt est de donner de la force a celles et ceux qui proposeront des créations de postes, le déblocage du point d'indice et l'abrogation de cette loi de transformation de régression pour la fonction publique !

Nous invitons l'ensemble des agent.e.s à poursuivre les mobilisations et les grèves :

Le 17 mars de nouvelles mobilisations pour les salaires et l'emploi et le 31 mars 2022 les fonctionnaires territoriaux descendront dans les rues pour défendre nos revendications

10% de salaire en plus – 10% d'effectif en plus – 10% de temps de travail en moins

TOUS ET TOUTES DANS LA RUE - Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique MAINTENANT !

TOUT.E.S ENSEMBLE, AVEC LA CGT, PAR NOTRE MOBILISATION NOUS POUVONS GAGNER

